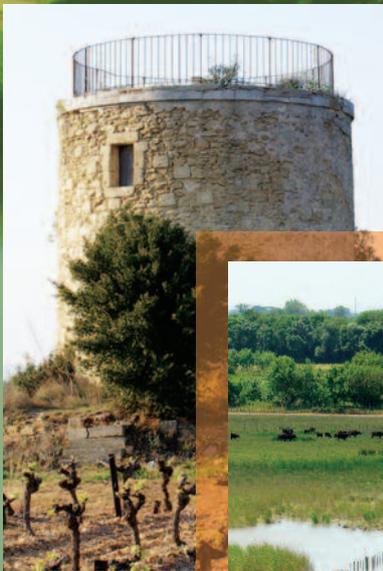
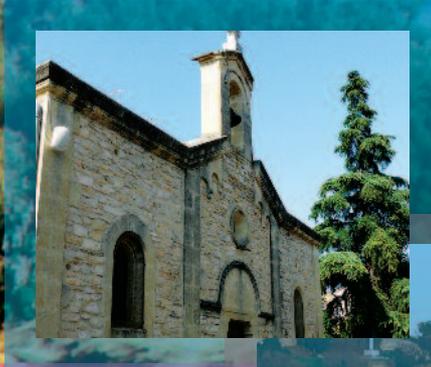


Aimargues - Aubord - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert

Petite Camargue

Magazine

N°4 / Décembre 2015



A LA UNE

Projet de territoire et mutualisation : mode d'emploi



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE



2016 devrait voir aboutir plusieurs chantiers majeurs pour notre Communauté de communes. Tout d'abord, le Projet de Territoire, démarche destinée à mettre en évidence les points forts et aussi les faiblesses de notre territoire pour y apporter des réponses adaptées et envisager

ainsi avec sérénité son développement tout en affirmant sa place dans le paysage territorial entre les deux grandes agglomérations que sont Nîmes et Montpellier.

En second lieu, le Schéma de mutualisation des services, obligation législative, à laquelle doit répondre la Communauté de communes et dont l'objectif est d'optimiser les moyens (humains et matériels) par une mise en commun de services entre les communes et l'intercommunalité. Cet outil, dont la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) fixe le calendrier de réalisation permettra au « bloc local » (communes et Communauté de communes) d'améliorer, à moyens constants, l'efficacité du service public et de générer des économies d'échelle.

Il sera d'autant plus nécessaire pour limiter l'impact des importantes pertes de dotations de l'Etat que subissent les communes et la Communauté de Communes soit un million d'euros rien que pour cette dernière.

Enfin, votre Communauté de communes verra ses compétences renforcées par la loi NOTRe notamment en matière économique, de politique locale du commerce, de tourisme ainsi que dans les domaines de l'eau, de l'assainissement.

Cette dynamique doit être regardée comme porteuse d'espoir pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants.

Très bonne et heureuse année 2016 à toutes et à tous.

Jean-Paul Franc

Président de la Communauté de communes de Petite Camargue
Maire d'Aimargues

SOMMAIRE



P3 Actualités

Actions, évènements et nouveautés



P6 Conseils Communautaires

Les principales délibérations



P8 A la une

Le Projet de territoire et le Schéma de mutualisation. Ces démarches ont pour objectif de créer une dynamique, d'établir une vision établissant les contours de ce que pourrait être ce territoire et ses compétences d'ici 10 à 15 ans.



P12 Focus

Le Pays Vidourle Camargue et les fonds européens, LEADER et ATI. Pour cette nouvelle génération 2014-2020, le Pays s'apprête à gérer 3,5 millions d'euros contre 1,3 million sur la période 2007-2013.



P13 Le saviez vous?

- Elevage "Volailles Bravo" à Beauvoisin. 100 % bio (fournisseur de la restauration scolaire)
- Cévennes Composites à Aimargues. Mise en production de granulés de bois à partir de sarments de vigne de Camargue et de déchets verts



P14 Sortir

Concerts de l'école de musique, marchés de Noël...

Gros plan sur les déchèteries

En 2014, 114 699 usagers ont été accueillis sur les quatre déchèteries et plus de 12 434 tonnes de déchets ont été collectées. Ce service de proximité, gratuit pour les habitants, a pour mission de valoriser les déchets et d'éviter les dépôts sauvages. Les professionnels peuvent également s'y rendre, moyennant une participation financière, sous forme de tickets achetés préalablement au service Environnement.

Le rôle des gardiens est de conseiller et d'aider les utilisateurs tout en



veillant à la propreté du site et de ses alentours. Ce rôle est essentiel : "Certaines personnes sont un peu perdues en arrivant, d'autres ont le réflexe de tout mettre dans la benne à encombrants. Et si un bon nombre d'usagers sont courtois et satisfaits du service rendu, certains acceptent mal les consignes et se montrent virulents. Ils refusent parfois le nettoyage du quai après leur dépose (feuilles, gravats), alors que les déchets au sol sont formellement interdits, d'autres ne comprennent pas toujours que leurs apports doivent être différés en cas de bennes pleines", explique Laurence Colombaud, responsable du service. Chaque benne correspond à un type de déchets : encombrants, bois, cartons, végétaux, fer... Les déchets toxiques (bidons d'huile, de solvant, de peinture...) ainsi que les déchets électriques et électroniques sont également collectés dans des espaces prévus à cet effet. On y trouve aussi les points de tri indispensables comme sur le territoire (verre, vêtements).

Pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ou celles qui ne disposent pas de véhicule, la Communauté de communes a souhaité conserver un service de collecte d'encombrants et de végétaux à domicile, mais il est impératif de prendre rendez-vous au service environnement au 04 66 51 19 21.

Coordonnées et horaires des déchèteries sur www.petitecamargue.fr (services-communautaires/environnement-déchets-ménagers, rubrique les déchèteries)

Requalification de la déchèterie de Générac

Un peu d'histoire ! La Communauté de communes s'est substituée à la commune de Beauvoisin, lors de sa création, pour l'exercice de la compétence "collecte des déchets ménagers" au sein du Sivom des Costières. La CCPC a ensuite demandé son retrait du Sivom afin de gérer cette compétence. Les répartitions du patrimoine et des personnels seront réalisées par la suite. Pour la réhabilitation de la décharge, une convention a été signée entre la commune de Générac et la CCPC définissant les quotes-parts financières à prévoir.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes est maître d'ouvrage délégué sur cette opération et assure l'ingénierie et le volet financier comprenant les subventions et les refacturations. Les travaux concernent le débroussaillage, le remodelage, les terrassements, le confinement du massif de déchets en place, la gestion des eaux de ruissellement et la création de fossés. L'insertion paysagère, la végétalisation et la protection des bas de pente par des enrochements sont les principaux objectifs de cette requalification.

Coût supporté par la Communauté de communes : environ 107 737 € TTC (50% de l'opération).

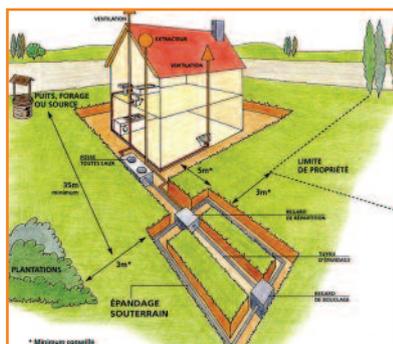
Nouveau bac de tri dans les écoles primaires

La Communauté de communes de Petite Camargue a décidé de doter d'un bac de tri, customisé et personnalisé, chaque école primaire des cinq communes du territoire. Cette action permet de poursuivre la mission de sensibilisation au tri sélectif effectuée par le service Environnement depuis de nombreuses années dans toutes les classes de CE2, CM1 et CM2. C'est donc en présence d'élus, des directeurs et des enseignants accompagnés des élèves, que le service Environnement a effectué la livraison de ce bac dédié aux emballages en carton, plastique, métal et surtout au papier. Dans les écoles du territoire le geste du tri est bien ancré en ce qui concerne les emballages mais il l'est moins pour le papier, mal valorisé jusqu'à présent. Quant aux enfants, ils sont de véritables "éducateurs" et participent activement à adopter le geste du tri au quotidien dans leurs foyers. Un atout de premier ordre pour l'environnement de demain.



Attention au SPANC (Service d'Assainissement non Collectif)

Grégory Gibert, le technicien du Service Assainissement non Collectif se heurte toujours aux absences non justifiées de certains habitants, malgré l'envoi de courriers informant d'un prochain rendez-vous, ce qui engendre des frais supplémentaires inutiles (plusieurs déplacements, perte de temps...). En effet, tous les 4 ans, une visite de contrôle est obligatoire afin de vérifier le bon fonctionnement de l'installation (vérification écoulement de l'eau, vidange, nettoyage des canalisations...). Après deux refus ou absences non justifiées, la redevance de 120 € sera tout de même émise conformément à l'article L 1331-8 du code de la santé publique et peut être majorée de 100 %.



Tourisme : bilan de la saison estivale

La saison estivale de juin à septembre 2015 a été moins fameuse pour l'Office de Tourisme qu'en 2014, mais la fréquentation tire son épingle du jeu grâce au Point Info de Montcalm pour les mois de juin, juillet et septembre malgré une légère baisse en août.



Au 30 septembre 2015, 4 948 personnes (contre 5 105 en 2014) sont venues à l'Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue alors que le Point Info de Montcalm a reçu 3 820 personnes contre 3 188 en 2014. Soit un total de 8 768 personnes. Les Belges, les Allemands et les Suisses arrivent en tête des touristes étrangers à l'Office de Tourisme, tandis que ce sont les Italiens, les Allemands et les Belges au Point Info. La plupart des demandes tournent autour des activités de pleine nature, des renseignements pratiques et des activités culturelles.

A noter : la page Facebook connaît une très forte augmentation des visites : 130 961 en 2015 contre 47 201 en 2014 (abonnés majoritairement locaux).

Restauration scolaire

Fin des travaux d'accessibilités sur le restaurant scolaire de Vauvert qui ont eu lieu en plusieurs phases : agrandissement de la terrasse du réfectoire, mise en accessibilité du réfectoire pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite), aménagement paysager périphérique de la terrasse, installation d'éclairage de balisage basse consommation. Coût : 40 767 € TTC. Mise en accessibilité de l'accueil régie et cheminement extérieur pour les PMR, mise en discrétion des réseaux téléphoniques aériens, rénovation et aménagement paysager du parking avec abattage de 10 arbres, aménagement paysager du parc avec replantation de 10 nouveaux arbres et création d'un parcours avec recyclage des arbres abattus. Coût : 33 097 € TTC.



La dernière rentrée de l'école de musique boulevard Jean Moulin

Encore beaucoup de monde inscrit cette année à l'école intercommunale de musique de Petite Camargue pour sa dernière rentrée dans les locaux du boulevard Jean Moulin. Au total 830 apprentis musiciens fréquenteront l'école de musique cette année pour 27 professeurs. Comme vous avez pu le constater, les travaux de la future école de musique ont démarré. Sur une superficie totale de 1200 m², 17 salles de cours dont une salle de répétition et concert de 200 m² seront mises à la disposition des élèves et professeurs. La rentrée dans ce nouveau bâtiment qui sera moderne, insonorisé et totalement adapté pour y pratiquer la musique est prévue pour septembre 2016.



Ecole de musique : la partition 2016

Cette année, l'école de musique portera de nouveaux projets dont un concert autour du répertoire de musique russe et de l'opéra Boris Godounov de Moussorgski, avec l'orchestre symphonique, les chorales adultes et enfants et notre professeur de chant Lyrique Olivier Heyte en soliste. La chorale recherche d'ailleurs des ténors et des basses. Autre nouveauté, un échange entre l'harmonie de Petite Camargue et celle de Samoens dans les Hautes Alpes se concrétisera par un concert des deux formations au mois de juin prochain. Bien évidemment, vous retrouverez tous nos musiciens lors des concerts, des traditionnelles auditions et de la Fête de la musique tout au long de l'année sur le territoire de Petite Camargue.



Travaux d'accessibilité au siège de la Communauté

Le syndicat de copropriété Tourdiat Gestion, gérant des immeubles de la Communauté de communes et des commerçants du 145 av. de la Condamine à Vauvert, a lancé les travaux de mise aux normes d'accessibilité. La partie la plus importante des modifications concerne les cheminements extérieurs : les pentes, le devers, la largeur et la sécurisation. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise A2CH. Coût pour la Communauté de communes : environ 58 000 € TTC (diagnostic, maîtrise d'œuvre et travaux).



ZAC Côté Soleil

- **Installation d'enseignes** que sollicitait la Société Immobilière Européenne des Mousquetaires : un Marché aux affaires (1 380 m²), Norauto (580 m²), Réponse lit (500 m²), Urban Sport (1 180 m²), Districenter (1 550 m²), une Boulangerie Blachère (300 m²), une Brasserie (227 m²) et un Pôle médical (380m²). D'autre part, le Conseil a autorisé la SEGARD (aménageur de la ZAC) de mettre en œuvre le droit de préférence de la Société VALDEYRON en vue de la commercialisation d'une parcelle de 5 848 m², contiguë au terrain dont elle est propriétaire. Depuis juillet 2010, aucune demande de permis de construire n'a été déposée par la Société VALDEYRON.

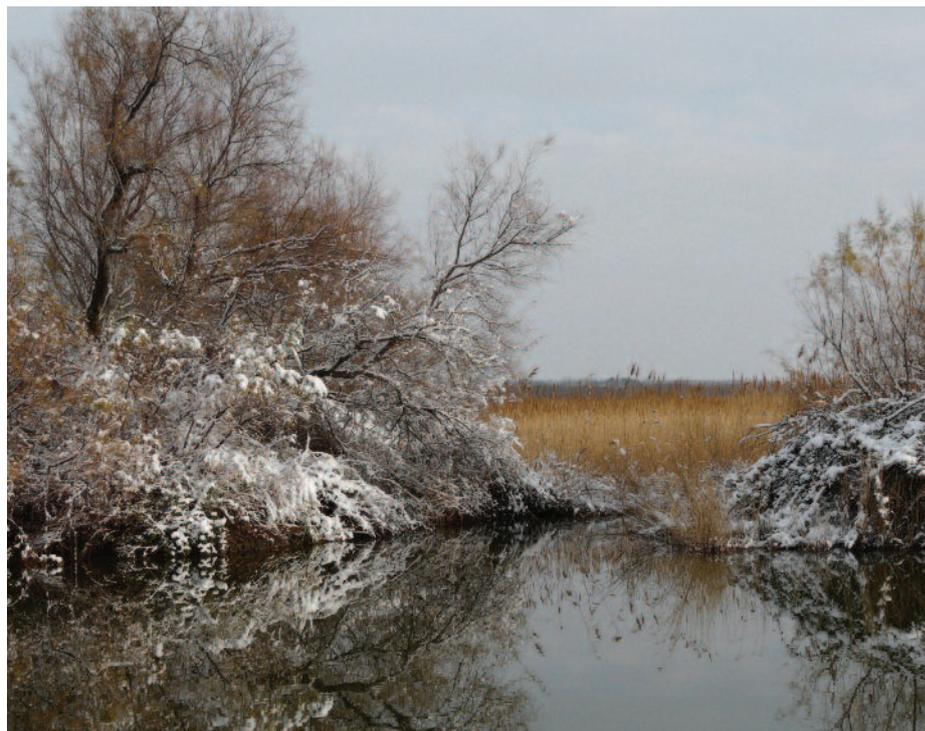
- **Vente d'un terrain** de 1 519 m² à M. Bouisseren (75 € HT le m²) sur la ZAC Côté Soleil en vue de l'installation d'un contrôle technique. Le cahier des prescriptions paysagères a été également voté.

Fonds Européen de Développement Régional

Approbation du dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets "Approches Territoriales Intégrées" volet urbain (secteur géographique prioritaire de la politique de la ville de Vauvert) dans le programme du Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen.

Ecole de musique de Petite Camargue

Les cotisations trimestrielles sont augmentées de 1€ pour tous les élèves. Création d'une cotisation annuelle de 20 € pour les adultes qui participent à une



activité de pratique collective sans prendre de cours et sans enfants inscrits.

Economie

Vote de la motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) (la majorité Vauverdoise dirigée par Jean Denat s'étant abstenue) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations globales de fonctionnement versées par l'Etat. Le président Jean-Paul Franc a informé l'Assemblée que la Communauté de communes allait perdre environ 1 million d'euros entre 2014 et 2017. "Cela aura un impact important sur le budget de fonctionnement de la Communauté. Nous devons tous réfléchir et agir afin de faire face aux enjeux

économiques de notre territoire et sauvegarder l'investissement et les services publics locaux. Sans oublier l'augmentation des économies d'échelle notamment par la mutualisation de certains services".

Taxe d'habitation

La délibération sur la Taxe d'habitation est venue corroborer le débat sur l'importance d'augmenter les recettes. Il a été adopté un lissage sur trois ans du taux d'abattement général (pour la part revenant à l'EPCI) dans les cinq communes dans un souci de cohérence et d'équité. Une convention de mutualisation de moyens et de services avec la commune d'Aubord a été signée. Elle concerne la restauration scolaire, l'entretien des bâtiments et les repas du centre de loisirs.

Nouvelles nominations parmi les élus

Suite au départ de M. Gérard Gayaud, M. Philips Vellas de Vauvert a été installé en qualité de Conseiller communautaire à l'unanimité. Puis ce dernier s'est porté candidat face à M. Jean Denat pour l'élection de membre délégué au Bureau communautaire. Philips Vellas a été élu par 22 voix contre 14. Il a été nommé également membre des commissions "Aménagement du territoire /urbanisme /aménagement numérique/SIG", "Culture et traditions", "Restauration scolaire" lors du conseil du 21 octobre.

Mme Nicole Aubry, ajointe aux finances de Beauvoisin, devient membre des commissions Culture et traditions ainsi que des Finances et Mutualisation, Mme Françoise Davenel, conseillère communautaire également de Beauvoisin, membre de la commission Développement économique / Emploi.



Tourisme

- Port de plaisance de Gallician.

La charte d'engagements communs "Port exemplaires en réseau" proposée par le conseil départemental du Gard a été adoptée.

- **La convention d'objectifs** entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme de Vauvert et de Petite Camargue a été renouvelée.

- **La taxe de séjour** a été fixée à 0,75 € au 1^{er} janvier 2016 et le plan prévisionnel

de financement de l'aménagement du port de plaisance de Gallician décidé.

Emploi

- **Au vu des résultats positifs** depuis 2006 de l'action d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi mis en place par la Communauté de communes et les qualités professionnelles de l'agent en poste, les élus ont décidé de répondre à l'appel d'offres 2016 du Conseil départemental pour le PLIE Vidourle Camargue.
- **Les conventions annuelles 2015** d'aide au fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue, ainsi que celle de la Mission Locale Jeunes ont été signées.

Projet de territoire et Schéma de mutualisation

La méthodologie d'élaboration du Projet de territoire et la présentation du Schéma de mutualisation des services de la Communauté de communes ont été votées à la majorité lors du conseil du 21 octobre dernier. Le Projet de territoire a pour objectif de créer une dynamique, d'établir une vision et un projet établissant les contours de ce que pourrait être ce territoire ainsi que ses compétences d'ici 10 à 15 ans. Il se traduira par la définition d'orientations stratégiques qui se déclineront en réalisations concrètes dans les domaines du développement économique, environnementaux, culturels et sociaux de la Petite Camargue. Le Schéma de mutualisation des services répond à une nouvelle obligation réglementaire rappelée dans la Loi NOTRe du 7 août 2015. Compte tenu des évolutions en cours, de la réduction drastique des

dotations et de la réforme territoriale impliquant le transfert de nouvelles compétences aux intercommunalités, la mutualisation est devenue à la fois une nécessité et une obligation pour le bloc local. Ce schéma sera adopté en juillet 2016 après une phase de "diagnostic" et de consultations entre les élus des différentes communes au travers de comités de travail.

Restauration scolaire

Dans cette perspective d'optimisation et d'innovation dans le but de maîtriser les dépenses publiques, la Communauté de communes envisage de mutualiser la construction et le fonctionnement d'une cuisine centrale avec la Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle. Une étude a été lancée et confiée au cabinet BETR dont les résultats confortent les économies qui seraient également réalisées. Les élus ont voté à la majorité pour ce principe de construction et de réalisation communes entre ces deux collectivités. Les conseillers communautaires vauverdois appartenant à la majorité ont voté contre, estimant, par la voix de Jean Denat maire de Vauvert, que cet accord de principe était prématuré, malgré l'aspect positif d'une mutualisation de ces services.

Le président Jean-Paul Franc, de son côté a regretté cette position, et rappelé que non seulement le coût de la réalisation de ce projet était estimé à 4 204 000, 00 € contre 3 075 000, 00 € pour une cuisine limitée au seul besoin de la Communauté de communes de Petite Camargue, mais que l'opération serait optimisée à différents niveaux (subventions plus élevées, répartition de l'emprunt, coût de fonctionnement...).

Le projet de territoire et le schéma de mutualisation

Projet de Territoire, Schéma de mutualisation, la Communauté de communes de Petite Camargue a entrepris une démarche de modernisation et de développement du territoire qui permettra la mise en place de plans d'action dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de l'aménagement urbain, rural, foncier et touristique.

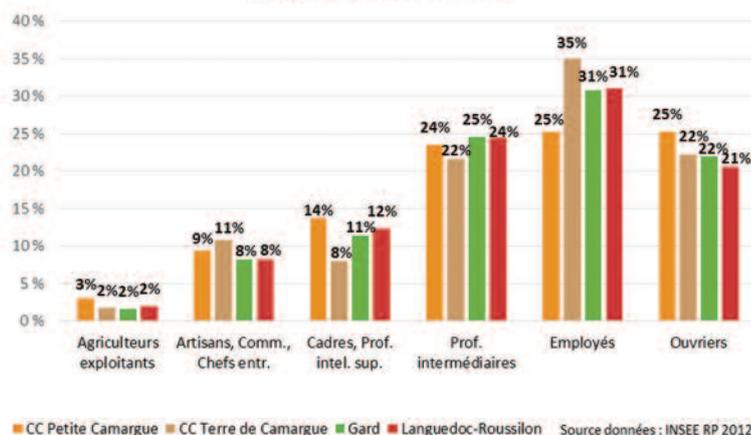


Qu'est ce qu'un Projet de Territoire ?

Le président Jean-Paul Franc et les élus de la Communauté de communes de Petite Camargue ont décidé d'élaborer un projet de territoire qui sera adopté en juillet 2016. Cette démarche a pour objectif de créer une dynamique, d'établir une vision établissant les contours de ce que pourrait être ce territoire et ses compétences d'ici 10 à 15 ans. Véritable outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire, il permettra de donner davantage de cohérence à l'action communautaire et de cerner les priorités dans un contexte financier contraint. Ce projet se traduira par la définition d'orientations stratégiques, lesquelles se déclineront en réalisations concrètes dans le domaine économique, environnemental, culturel et social.

L'emploi dans le Gard et dans les intercommunalités

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socio-professionnelle en 2012



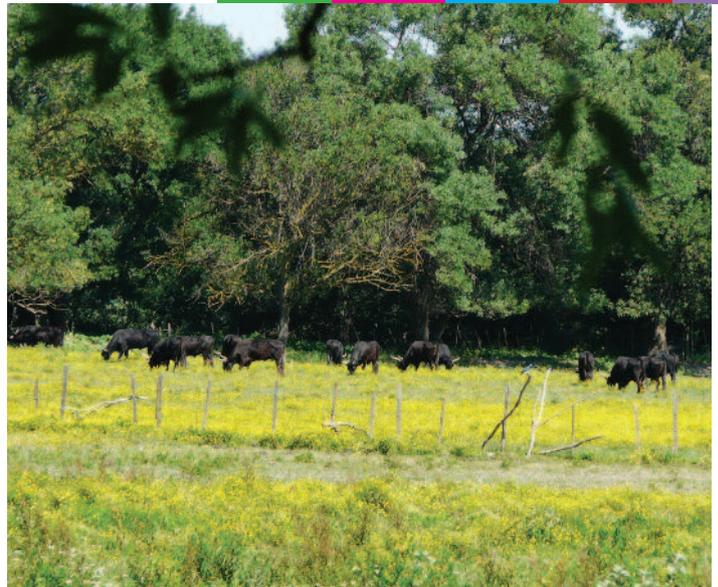
*Cabinet d'études Argos

De l'utilité d'un Projet de Territoire

Les collectivités se trouvent dans un contexte difficile lié aux incertitudes financières et de recomposition en profondeur. Face à cette situation, le président et les élus communautaires ont fait le choix de ne pas se résigner et de refuser l'immobilisme ou les stratégies d'évitement. Ce Projet de Territoire marque ainsi une étape dans une démarche d'amélioration continue de notre territoire, de sa gouvernance et de son administration.

Le diagnostic

Cette étude, en cours de réalisation par le cabinet Argos, positionnera le territoire dans son environnement métropolitain languedocien et s'attachera à mettre en évidence ses particularités et ses points communs par rapport aux intercommunalités voisines. Lors de cette phase, les questions de développement économique, d'emploi, d'aménagement urbain, rural, foncier et touristique seront spécifiquement abordées. Elle mettra également en lumière les risques qui peuvent impacter le développement du territoire. Les risques naturels mais également ceux liés aux conséquences de la péri urbanisation. Ce diagnostic sera complété d'une analyse des compétences actuellement exercées par la Communauté de communes et de leur possible évolution. Une réflexion sur l'éventuelle modification du périmètre du territoire sera également menée.



Les orientations stratégiques

En s'appuyant sur les éléments issus du diagnostic, les élus communautaire travailleront à définir les enjeux du territoire qui permettront d'élaborer l'architecture du projet. Les partenaires institutionnels seront associés aux débats. Les orientations stratégiques se déclineront selon un plan d'actions intercommunales ou communales les plus structurantes.

La mise en œuvre du projet

Ces actions seront programmées et hiérarchisées tout au long du mandat (même au-delà) et une estimation opérationnelle ainsi que financière sera proposée. Cette dernière phase sera bien sûr réalisée en concertation avec les acteurs locaux, élus, institutionnels, associatifs et entrepreneurs à travers des comités de travail. Enfin, elles seront assorties d'indices de suivi afin de permettre une évaluation de l'ensemble du Projet de Territoire.

Les élus en séminaire

C'est le mardi 3 novembre que les élus se sont réunis en séminaire sous la présidence de M. Jean-Paul Franc, entouré de M. Philippe Maugy, directeur général des services, de M. Ludovic Bastid, responsable du Pole « Stratégie et Développement Territorial », Mesdames Cyrille Isabal-Hadjaz et Sabrina Rodriguez-Navarro pour BST consultant et Monsieur Guilhem Ricome pour le cabinet ARGOS.

Au cours de la journée, l'ensemble des projets a été présenté à l'assemblée. En ce qui concerne le Projet de territoire, Monsieur Ricome, en conclusion de son exposé, a invité les élus à ne pas restreindre les champs que peut couvrir leur réflexion, soulignant que l'enjeu était de faire les choix stratégiques les plus pertinents. De son côté, le Président a tenu à souligner, entre autre, que la question du périmètre intercommunal se posera inévitablement. Pour le Schéma de mutualisation, Madame Isabal-Hadjaz a mis en évidence la nécessité pour les élus de considérer la présente contrainte règlementaire comme une opportunité pour les collectivités de faire des économies à qualité de service au moins équivalent. Puis les élus ont longuement débattu.

Un second séminaire de restitution du diagnostic permettra aux élus d'échanger sereinement et de débloquer éventuellement des situations, préalablement à la délibération.

La loi NOTRe

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vient compléter le volet consacré à la réforme des territoires (lois du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et du 16 janvier 2015 sur la délimitation des régions). Elle vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités, communes) et au renforcement de la coopération intercommunale. Ainsi un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale devra être arrêté pour le 31 mars 2016 par le Préfet après y avoir associé les élus en amont et prenant en compte des critères objectifs, notamment statistiques, géographiques et économiques (bassins de vie, unités urbaines, schémas de cohérence territoriale). C'est dans ce cadre que la Communauté de communes verra ses compétences élargies en matière de développement économique et touristique, politique locale du commerce et assumera de nouvelles notamment en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d'eau et d'assainissement. La loi assouplit également les mutualisations en supprimant la liste limitative des missions pouvant être confiées aux services communs et permettant à la Communauté de créer des services avec les établissements publics qui lui seraient rattachés. Elle permet de confier la gestion d'un service commun à une municipalité membre choisie par le Conseil de communauté.



Le Schéma de mutualisation

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale, après le renouvellement général des conseils municipaux, l'élaboration de schémas de mutualisation des services à partir de 2015.

Le dispositif a été complété par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » du 27 janvier 2014, puis beaucoup plus récemment par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe). Ce schéma permettra de réaliser un audit de l'existant, de diagnostiquer les besoins des communes et de la Communauté de Communes et surtout de mettre en place des plans d'action. Le schéma de mutualisation présente plusieurs objectifs dont la détermination des



secteurs d'activités de la Communauté et des communes pour lesquelles une mise en commun de moyens est jugée pertinente au regard notamment de la qualité du service rendu aux usagers et administrés, de la meilleure utilisation et valorisation des compétences des agents, de la lisibilité de l'action publique. autre mission : s'adapter aux attentes individuelles en permettant une mutualisation en assurant une montée en expertise et une professionnalisation des services.

Cette démarche se veut participative et associera dans des groupes de travail, élus communaux et intercommunaux ainsi que leurs services concernés avec pour but de disposer d'un document opérationnel à l'échéance du mois de juin 2016.

Restauration scolaire

Projet de mutualisation d'une cuisine centrale avec Rhône Vistre Vidourle

Avec près de 250 000 repas/jour chacune, les deux présidents de ces intercommunalités, MM. Jean-Paul Franc et Jean-Baptiste Estève ont recueilli l'approbation de leurs élus sur le projet de construction et le fonctionnement d'une cuisine centrale lors de leur dernier Conseil respectif. Les résultats d'une étude, confiée au cabinet BETR par la Communauté de communes de Petite Camargue, conforte les économies réalisées notamment en ce qui concerne la construction du bâtiment : 4 204 000,00 € HT contre 3 075 000, 00 € HT pour une cuisine qui serait limitée au seul besoin de notre Communauté de communes. La qualité de la restauration scolaire de Petite Camargue serait préservée grâce à un approvisionnement en circuit court et un fonctionnement en liaison chaude.



L'Europe s'engage sur le développement du territoire



Le Pays Vidourle Camargue est la porte d'entrée pour tous les projets publics et privés qui nécessitent un accompagnement afin de bénéficier des aides financières européennes sur le territoire. Il vient d'être déclaré lauréat des programmes européens LEADER et ATI rural 2014-2020. Le Pays va donc gérer pour le compte de l'Union Européenne une enveloppe financière à répartir sur les projets de son territoire.

Katy Guyot

Vice-présidente chargée du Développement économique, de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion.



Le Pays est un fédérateur d'énergies. Son rôle est de favoriser, de soutenir et de coordonner les projets de son territoire. Depuis sa création, il facilite la recherche de financements auprès de ses partenaires (Département, Région, Etat et Europe). C'est en 2007 que le Pays a obtenu pour la première fois une enveloppe financière du programme européen LEADER. Dans le Gard, seules les Cévennes

avaient réussi ce pari auparavant. Un pari qui engage la société civile durant 6 ans puisque l'organe de décision du programme LEADER est le comité de programmation, composé à 50% de représentants du secteur privé et à 50% de représentants du secteur public. C'est donc sous cet angle particulier que le comité de programmation sélectionnera les projets cofinancés par LEADER, ce qui en fait un programme exemplaire dans sa mise en œuvre. Pour cette nouvelle génération 2014-2020, le Pays s'apprête à gérer 3,5 millions d'euros contre 1,3 million sur la période 2007-2013.

Entretien avec Yannick Reboul

Directeur du Pays Vidourle Camargue



En quoi consistent les dispositifs des financements européens, LEADER et ATI ?

Le dispositif LEADER concerne principalement les savoir-faire locaux, la conservation du patrimoine culturel et naturel, les activités touristiques et la suppression des freins à l'emploi. L'Approche Territoriale Intégrée, volet rural (ATI) est ciblée vers la transition énergétique et la biodiversité. Ces dispositifs sont validés par la Région.

Quels en sont les bénéficiaires ?

Les porteurs de projets publics et privés. La Communauté de communes de petite Camargue peut, elle-même, être porteuse

de projets comme celui de la requalification du port de Gallician, elle accompagne aussi ses ressortissants dans certaines démarches et les oriente vers le Pays Vidourle Camargue.

Quelles réalisations ont abouti lors de la période 2007-2013 ?

Sur le territoire de la Communauté de communes, une boutique du terroir, "La Laupio" à Gallician, un site E-commerce, "Sud Corner" au Cailar, le plan qualité manades, l'aménagement de boucles "cyclo découverte" sur le territoire du Pays Vidourle Camargue. A Aimargues, nous avons accompagné l'entreprise Cévennes Composites pour la mise en production de granulés de bois à partir de sarments de vignes, de chutes de roseaux et de déchets verts. Pour ne citer qu'une infime partie des projets que le Pays a accompagnés.



Un chauffage écolo

La société aimarquoise Cévennes Composites poursuit un projet de production de granulés de sarments de vignes, de roseaux et de déchets verts pour alimenter les poêles de chauffage.

Cévennes Composites, créé en 1999 par Serge Marter et Marie-Andrée Vella est tout d'abord un spécialiste des cuves tous modèles : aériennes ou enterrées, en composite fibres de verre ou en polyéthylène. Puis c'est la réalisation d'un prototype enterré pour la récupération des huiles usagées de Mac donald's. Résultat : l'entreprise fournit actuellement toute la chaîne française. Devant les crises pétrolières successives et concernée par la forte demande en nouvelles énergies, la société se lance dans les poêles de chauffage à bois et décide de réaliser une étude approfondie sur le développement de la

filère des granulés à partir de déchets dont les sarments de vignes et les chutes de roseaux.

Eco-acteur de Camargue

"Nous avons reçu le trophée "Eco-acteur" de la Réserve de biosphère de Camargue pour cette démarche", précise Pierre-Jean Vella, un ex de chez Perrier et Nestlé Waters à la retraite, qui apporte son expérience à l'aventure. Une aventure qui avance étape par étape : le ramassage des sarments, le transport, le lieu de stockage, le séchage et la fabrication des granulés. "Nous travaillons actuellement avec l'école des mines d'Alès tout en continuant avec d'autres partenaires". La société s'est chauffée tout l'hiver dernier avec ces fameux granulés, une expérience concluante. Le PDG d'Eminence, Dominique Seau, a choisi d'être le parrain de l'opération commando de ce trio écolo !

Les Volailles Bravo, rien que du bio !

Ils sont frère et sœur et font de l'élevage bio jusqu'à l'abattage et la vente. Un gage de qualité pour Céline et Nicolas Bravo, dont la passion rime avec persévérance.

Tout a commencé en 2006, lorsque Nicolas Bravo s'est impliqué dans l'exploitation familiale située à Beauvoisin avant de la convertir entièrement au bio avec sa sœur Céline en 2011. C'est ainsi que l'on peut voir poulets, oies, dindes et dindons ou encore pintades picorer sur des parcelles de 500 m² chacune dotées de cabanes mobiles qui permettent de laisser la terre en jachère selon le cycle végétal, ou dans des bâtiments fixes, ouverts sur 1ha de terrain. "Un couvoir landais nous livre les poussins d'un jour que nous "pouponnons" jusqu'à 30 jours avant de les transférer en milieu naturel où ils se nourrissent de céréales et vivent en liberté", explique Nicolas Bravo. Arrivés à maturité, les volatiles sont



abattus par leur soin puis mis en vente sur place aux particuliers ou livrés par Nicolas chez certains restaurants renommés ou dans des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). La Communauté de communes de Petite Camargue est également cliente pour sa restauration scolaire où poulets et pintades régaler les enfants. Dans cet élevage, pas de surproduction, ici, on marche à la commande et selon les saisons comme pour les légumes : les "stocks" de volailles sont "sur pieds" dans leurs enclos respectifs !

CONCERTS DE L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE PETITE CAMARGUE



Concerts 2015

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

À 16H

Concertino des enfants
Salle 4 de l'école de musique
à Vauvert

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

À 17H00

Concert "Divers et d'hiver"
au Temple de Vauvert

Concerts 2016

VENDREDI 22 JANVIER

À 20H30

Concert Rock et musiques
actuelles
Salle polyvalente
de Beauvoisin

VENDREDI 19 FÉVRIER

À 20H30

Concert musique du monde
Salle du Hangar à Aubord

SAMEDI 20 FÉVRIER

À 20H30

Concert musique du monde
Salle Lapéran de Le Cailar



VENDREDI 18 MARS À 20H30

Concerts de l'Orchestre
symphonique,
Temple de Vauvert

SAMEDI 19 MARS

À 20H30

Concert de l'Orchestre
symphonique,
Temple de Mus

VENDREDI 15 AVRIL À 20H30

Concert rencontres
de guitares
Salle du vieux mûrier
à Bernis

Ecole de musique

Renseignements :

04 66 88 87 40

www.petitecamargue.fr

ANIMATIONS DE NOËL

Aimargues

VENDREDI 18 DÉCEMBRE

Noël d'Antan

Sur la place de la mairie
et dans la salle Brassens
de 16h00 à 20h00, stands
associatifs et particuliers,
animations diverses
(chocolat chaud, bûche
géante, soupe à l'oignon).
Crèche vivante à partir
de 18h30 en l'église Saint
Saturnin par les enfants
de l'école Notre-Dame
des Gardians.

Pour plus de
renseignements : le matin

04 66 73 12 98

Aubord

DIMANCHE 29 NOVEMBRE

Marché de Noël

Salle Le Hangar, rue de la
cave de 9h00 à 18h00

Le Cailar

SAMEDI 5 DÉCEMBRE

Chants de Noël
traditionnels

Avec la chorale des
Saladelles dirigée par Michel
Menighini et la chorale
Revoulun

Libre participation

Au Temple à 15h00

Renseignements :

06 04 14 58 92

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

Marché fermier de Noël

Organisé par la manade
Agnel

Promenade en poney, en
calèche, venue du père Noël,
divers mets artisanaux (foie
gras, confitures, chocolat,
huile d'olive...)

Restauration sur place

Manade Agnel, près de
Chaberton, de 9h30 à 18h00

Renseignements :

06 12 33 57 48

SAMEDI 19 DÉCEMBRE

Marché de Noël en
nocturne et Pastorale

Place Ledru Rollin, à partir
de 18h00

Renseignements :

04 66 88 01 05



Vauvert

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

Marché de Noël

Organisé par le service des marchés

Nombreuses animations, musique...

Centre ville, place du Docteur Arnoux, de 8h00 à 17h00

Renseignements :

04 66 73 10 73

MANIFESTATIONS 2016

Aimargues

DIMANCHE 6 MARS 2016

Journée taurine en hommage à la célèbre

manadière Fanfonne Guillaume que la commune d'Aimargues célèbre depuis 1989, date de sa disparition. Grande amie du Marquis Folco de Baroncelli, elle fut la première femme à posséder une manade. Elle est aujourd'hui encore, un exemple pour le monde de la bouvine.

Défilé, messe en provençal, course camarguaise. La Nacioun Gardiano au grand complet

Renseignements :

04 66 73 12 12



LES COORDONNÉES UTILES POUR VOTRE QUOTIDIEN

Communauté de communes de Petite Camargue

145 Avenue de la Condamine
30600 Vauvert
Horaires d'ouverture
9h00 - 12h00
et 14h00 - 17h30
(Sauf le vendredi, fermeture à 16h00)
Standard : 04 66 51 19 20
Fax. 04 66 51 19 30
Site :
www.petitecamargue.fr

Ecole intercommunale de musique de Petite Camargue

Boulevard Jean Moulin
30600 Vauvert
Tél/Fax : 04 66 88 87 40
Site :
www.petitecamargue.fr

Capitainerie du port de Gallician

Route des Etangs
Gallician 30600 Vauvert
Tél/Fax : 04 66 73 34 50

Office de Tourisme de Vauvert et de Petite Camargue

Place Ernest Renan
30600 Vauvert
Tél. 04 66 88 28 52
Fax. 04 66 88 71 25
Site : www.camargue-costières-tourisme.fr

Maison de la justice et du droit

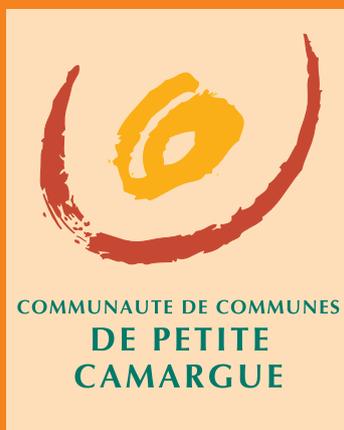
Rue Emile Zola
30600 Vauvert
Tél. 04 66 88 88 40
Fax. 04 66 88 88 41

Restaurants scolaires

Tél. 04 66 5116 93
Email :
restauration@cc-petitecamargue.fr
Site :
www.petitecamargue.fr

Service Environnement

706 av. Ampère
30600 Vauvert
Tél. 04 66 51 19 21



www.petitecamargue.fr